

REUNION DU 8 AVRIL 2016

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 - HOTEL RESTAURANT

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme JEAMET, trésorière municipale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 du budget Hôtel Restaurant, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (10 voix pour)

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme JEAMET, trésorière municipale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (10 voix pour)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – HOTEL-RESTAURANT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine CHEVAIS, Adjointe, vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	27900.38
	Réalisé :	10455.96
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	27900.38
	Réalisé :	26900.38
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	13977.64
	Réalisé :	11729.23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	13977.64
	Réalisé :	14906.31
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	16444.42
Fonctionnement :	3177.08
Résultat global :	19621.50

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine CHEVAIS, Adjointe vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	557440.37
	Réalisé :	302235.97
	Reste à réaliser :	196384.00
Recettes	Prévu :	557440.37
	Réalisé :	253174.09
	Reste à réaliser :	176262.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	611602.62
	Réalisé :	470068.77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	611602.62
	Réalisé :	622558.34
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		- 49061.88
Fonctionnement :		152489.57
Résultat global :		103427.69

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - HOTEL RESTAURANT

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		1311.50
- un excédent reporté de :		4488.58
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		3177.08
- un déficit d'investissement de :		16444.42
- un excédent des restes à réaliser de :		0.00
Soit un excédent de financement de :		16444.42

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	3177.08
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3177.08
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	16444.42

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire en 2016, les taux 2015, soit :

- taxe d'habitation.....	: 15.62%
- taxe foncière (bâti).....	: 12.49%
- taxe foncière (non bâti).....	: 25.55%
- CFE.....	: 16.32%

L'application de ces taux assure un produit de 153581 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré avec effet au 1^{er} janvier 2016, la compétence assainissement au Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER. De ce fait, il convient de cumuler les résultats 2015 du budget assainissement avec ceux du budget principal.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant	que le compte administratif fait apparaître pour le budget principal :

- un excédent de fonctionnement de	115657.95
- un excédent reporté de :	36381.62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	152489.57
- un déficit d'investissement de :	49061.88
- un déficit des restes à réaliser de :	20122.00
Soit un excédent de financement de :	69183.88

Et pour le budget assainissement :

- un excédent de fonctionnement de	16873.36
- un excédent reporté de :	8558.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	25431.36
- un excédent d'investissement de :	19383.19
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	19383.19

L e Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	177920.93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	49800.69
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	128120.24
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	29678.69

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – HOTEL RESTAURANT

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses :	24 832,92
Recettes :	24 832,92

Fonctionnement

Dépenses :	13 666,14
Recettes :	13 666,14

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	24 832,92	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	24 832,92	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	13 666,14	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	13 666,14	(dont 0,00 de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - CHAUFFERIE

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses :	49 944,62
Recettes :	49 944,62

Fonctionnement

Dépenses :	93 059,21
Recettes :	93 059,21

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	49 944,62	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	49 944,62	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	93 059,21	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	93 059,21	(dont 0,00 de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : **255 489,75**

Recettes : **275 611,75**

Fonctionnement

Dépenses : **718 738,10**

Recettes : **718 738,10**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 451 873,75 (dont 196 384,00 de RAR)

Recettes : 451 873,75 (dont 176 262,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 718 738,10 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 718 738,10 (dont 0,00 de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - MAISON MÉDICALE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : **10 655,56**

Recettes : **10 655,56**

Fonctionnement

Dépenses : **14 824,31**

Recettes : **14 824,31**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 10 655,56 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 10 655,56 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 14 824,31 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 14 824,31 (dont 0,00 de RAR)

CONVENTION D'EXPLOITATION, DE MAINTENANCE et DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeable va être installée sur la Place de l'Europe.

Il présente un projet de convention entre la commune et SOREGIES concernant l'exploitation et la maintenance de cette borne. Il note que le coût des prestations réalisées au titre de la présente convention est pour la commune, de 180€ par an, révisable chaque année au 1^{er} janvier. La Commune doit également souscrire une assurance en vue de couvrir les risques qui lui incombent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.
- Autorise le Maire à souscrire l'assurance nécessaire.